



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt, le 16 décembre à 15h heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni à l'Odysée de Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), MME COUTTENIER (C.C. SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MAUREL (C.C. VAL'AÏGO), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), M. OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), . TERRAIL-NOVÈS (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : M. BRIAND (TOULOUSE MÉTROPOLE), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. OF (C.C. FRONTONNAIS),

Excusés ayant donné pouvoir :

M. CHOLLET (TOULOUSE-MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TERRAIL-NOVÈS ; MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), POUVOIR À MME COUTTENIER ; MME URSULE (TOULOUSE MÉTROPOLE), POUVOIR À M. TRAUTMANN

Date de la convocation : JEUDI 10 DÉCEMBRE 2020

Secrétaire de séance : M. MANERO

D2020-49 – Ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2021 en l'attente du vote du budget

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la Loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) offre la possibilité de procéder aux engagements, liquidations et mandatements de crédits d'investissement dans l'attente du vote du Budget :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-49-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Toutes les opérations inscrites au Budget 2020 de Decoset ne nécessitant pas de prévoir une ouverture des crédits sur 2021, il est proposé de retenir les inscriptions anticipées de crédits suivantes :

Ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2021 en l'attente du vote du budget			
Opérations	BP 2020 + DM	Ouverture 25 % (dépenses envisagées)	Propositions
13 - SETMI	442 180,00 €	110 545,00 €	110 545,00 €
15 - MATERIEL DE BUREAU	50 000,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €
22 - RIBAUTE / COSMONAUTES	260 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €
23 - DECHETERIE NORD	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
24 - RAMIER HALL 9	470 000,00 €	117 500,00 €	117 500,00 €
27 - EXTENSION CONSIGNE DE TRI	40 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
28 - TRAVAUX LOCAUX DECOSET	95 000,00 €	23 750,00 €	10 000,00 €
29- BASE DE DONNEES	35 000,00 €	8 750,00 €	8 750,00 €
33- BIO-DECHETS	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
34- PURPAN	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
3501- DATURAS DECHETERIE PROFESSIONNELLE	215 000,00 €	53 750,00 €	53 750,00 €
3502- DATURAS PLATEFORME DE COMPOSTAGE GINESTOUS	225 775,00 €	56 443,75 €	56 443,75 €
3503- DATURAS STATION DE TRANSFERT	110 000,00 €	27 500,00 €	27 500,00 €
3001- EQUIPEMENTS CADOURS	52 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
3002- EQUIPEMENTS CORNEBARRIEU	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
3003- EQUIPEMENTS FRONTON	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
3004- EQUIPEMENTS GARIDECH	63 000,00 €	15 750,00 €	15 750,00 €
3005- EQUIPEMENTS GRENADE	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
3006- EQUIPEMENTS LABEGE	52 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
3007- EQUIPEMENTS LUNION	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
3008- EQUIPEMENTS MONTGISCARD	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
3009- EQUIPEMENTS PLAISANCE	100 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
3010- EQUIPEMENTS RAMONVILLE	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
3011- EQUIPEMENTS ST ALBAN	32 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
3012- EQUIPEMENTS VERFEIL	27 000,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €
3013- EQUIPEMENTS VILLEMUR	27 000,00 €	6 750,00 €	6 750,00 €
TOTAL			617 738,75 €

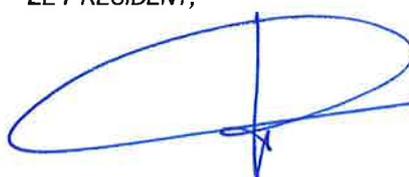
Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ✓ **AUTORISE** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites du tableau ci-dessus présenté
- ✓ **S'ENGAGE** à reprendre ces crédits au Budget Primitif de 2021

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRÉSIDENT,




Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-49-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	8	9	17
votants	8	9	25
pouvoirs	2	1	5
Total de voix	20	10	30
Abstentions			
Votes contre			
Votes pour	20	10	30

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-49-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20201216-D2020-49-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 21/12/2020